

Anie Coutu
Université Laurentienne

am_coutu@laurentian.ca

Chantal Mayer-Crittenden
Université Laurentienne

cmayercrittenden@laurentian.ca

Introduction

Au Canada, le français et l'anglais existent comme langues Co-officielles du pays, et sont considérés toutes les deux comme étant des caractéristiques inhérentes de l'identité canadienne. En revanche, même si le Canada déclare le français et l'anglais comme des langues Co-officielles ayant un statut égal au niveau national, ces langues n'ont pas le même poids « égalitaire » dans tout le pays. En ce qui concerne l'Ontario, une province avec une présence française datant de presque 400 ans, le français est de nos jours minoritaire dans la majorité de la province. Une des raisons potentielles de cette faiblesse démographique francophone est l'augmentation progressive des unions exogames. En Ontario, l'exogamie dans la population franco-ontarienne est représentée par des couples se composant d'un parent français et d'un parent provenant d'un autre groupe linguistique; soit l'anglais, soit une autre langue. Cette union est souvent dominée par les valeurs du groupe linguistique majoritaire du couple. Dans le cas où l'anglais est la langue d'un des deux parents, le statut dominant de celle-ci a souvent influence sur la décision du couple en tant que choix de la langue parlée au foyer. Ce choix important que font les couples exogames en tant que langue transmise s'étend plus loin que la langue parlée au foyer. Ces couples doivent aussi faire le choix de la langue d'instruction de leurs enfants. De façon traditionnelle, les familles canadiennes non immigrantes choisissent leur langue maternelle, soit l'anglais ou le français, comme langue d'instruction pour leurs enfants. Cependant, de plus en plus, ce pays voit une hausse quant à l'inscription d'enfants anglophones dans les écoles de langue française (Landry, Allard, & Deveau, 2010). Il en résulte une grande présence d'enfants anglo-dominants dans les écoles de langue française, en contexte minoritaire. Ceci soulève certains défis. D'abord, les études chez les enfants montrent que lorsque deux groupes linguistiques sont en contact, le groupe qui parle la langue minoritaire a tendance à choisir la langue du groupe majoritaire pour communiquer (Hickey, 2007). Ceci a des répercussions importantes sur le contexte linguistique de la salle de classe de sorte que les enfants anglo-dominants risquent de ne pas avoir suffisamment d'occasions pour entendre et pour pratiquer la langue afin de développer les compétences linguistiques nécessaires en français pour réussir à l'école. Sous la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, le Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) a mis en place un programme-cadre d'actualisation linguistique en français (ALF) afin d'appuyer ces enfants. Ce programme tient compte du fait que ces élèves doivent « atteindre un niveau de compétences langagières en français suffisant afin de pouvoir suivre le programme d'études ordinaire et y réussir » et a donc comme but de développer ces compétences langagières françaises essentielles à la poursuite des études en français (Le curriculum de l'Ontario, de la 1^{ière} à la 8^{ième} année – Actualisation linguistique en français, 2010, p.3). Il va de soi que le programme d'ALF comble un besoin significatif, étant donné la prévalence d'enfants anglophones inscrits dans des écoles de langue française en situation minoritaire en Ontario.

Toutefois, il existe peu de recherches appuyant son efficacité. De plus, à cause de l'absence d'une structure précise à suivre, chaque conseil scolaire francophone de l'Ontario à sa propre façon de 1) mettre en pratique le programme dans les écoles et 2) implémenter le programme auprès des élèves. C'est à ce sujet que s'intéresse la présente étude, à savoir : comment les intervenants œuvrant au sein des conseils scolaires de langue française de la région interviennent-ils auprès des enfants qui apprennent le français comme langue seconde ?

De surcroît, selon le référentiel d'ALF, la personne qui s'acquitte de la tâche d'implémenter le programme dans une école est l'enseignant du programme d'études ordinaires. Ce document précise aussi que la personne responsable du programme pourrait être soit un conseiller pédagogique, un enseignant, un stagiaire ou la direction d'école (Le référentiel en ALF et en PDF, 2005). Par contre, dans certaines écoles du Nord de l'Ontario, ce sont les orthophonistes qui sont soit responsables du programme ALF, ou font soit partie intégrante de l'équipe responsable. Cependant, selon l'énoncé du « Champ de pratique de l'orthophoniste » proposé par Orthophonie et Audiologie Canada (OAC), les orthophonistes sont chargés d'offrir des services de dépistage, d'évaluation, d'identification, de diagnostic, de traitement, ainsi que la prise en charge, de façon formelle ou informelle, des troubles de communication chez les membres de la communauté (OAC). Un des rôles spécifiques que propose l'OAC est celui de l'évaluation, de l'identification et du traitement des retards et troubles de la parole et du langage. Par contre, il n'est aucunement indiqué de façon explicite que l'orthophoniste devrait se charger de faire l'enseignement de la langue. Cependant, selon le American Speech-Language-Hearing Association (ASHA), l'enseignement d'une langue seconde fait partie des interventions basées sur la modification optionnelle de la communication, tout comme la réduction de l'accent étranger par exemple (ASHA, 2004). Conformément à l'énoncé de principe de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO, 2014), « Les membres de l'Ordre doivent fournir des services répondant aux besoins culturels et linguistiques des clients ». Cela dit, les orthophonistes ont certainement les expertises nécessaires pour adresser les genres de défis que vivent ces élèves apprenant le français comme langue seconde (ASHA, 2004; OAOO, 2014), ainsi que d'amples connaissances au sujet du bilinguisme et du développement typique du langage chez l'enfant. Ces connaissances peuvent être des atouts indispensables à la prestation du programme et même lors du dépistage des élèves afin de déterminer l'admissibilité au programme d'ALF. La présente étude s'intéresse également au rôle de l'orthophoniste au sein de ce programme, soit : La gestion du programme ALF tombe-t-elle sous le champ de pratique de l'orthophoniste ?

Méthodologie

Pour tenter d'obtenir un portrait plus prononcé de la présence du programme d'Actualisation linguistique en français au sein des écoles de langue française au Nord de l'Ontario, un sondage électronique a été créé au sujet de l'administration du programme ALF. Ce sondage était destiné aux enseignants, aux éducateurs et aux orthophonistes qui gèrent les séances d'ALF dans les 4 grands conseils scolaires français du Nord de la province; le conseil CSPGNO (Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario), le conseil CSCNO (Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario), le Conseil scolaire catholique Franco Nord et le Conseil scolaire catholique des districts des grandes rivières pour un total de 68 écoles élémentaires. La participation de ces derniers était complètement volontaire et leurs réponses aux questions anonymes. Le sondage électronique était accessible aux participants par lien internet et était composé de 34 questions de types choix multiples et de réponses courtes. En nous basant sur nos lectures, nous avons conçu les questions de façon à ce qu'elles soient relatives au programme d'ALF proposé par le MEO, toutefois en ciblant des informations spécifiques à chaque conseil scolaire inclus dans cette étude quant à la réalisation unique du programme, tel le rôle de l'intervenant en ALF au sein de l'école, le minutage des séances, le nombre d'élèves qui reçoivent ce type d'appui dans l'école, etc. Le sondage, divisé en quatre parties, comprenait des questions cherchant des informations au sujet du répondant lui-même, de son conseil et de son école ainsi que des questions cherchant des détails quant à la prestation du programme ALF au sein de l'école du répondant. En outre, certaines questions ciblaient les pratiques utilisées lors de l'administration du programme, soit en salle de classe ordinaire, soit en classe spécialisée d'ALF, ainsi que des questions visant l'opinion du répondant au sujet du programme et de ce qu'il aimerait voir en tant que changements et améliorations. Les participants pouvaient abandonner le sondage à n'importe quel moment suite à son ouverture. Le cas échéant, les réponses données par ces individus avant leur abandon du sondage ont été analysées avec les autres données reçues par les participants ayant complété le sondage au complet. En tout, 20 individus ont répondu au sondage. Par contre, seuls 14 répondants parmi ceux-ci ont complété le sondage. Les six autres répondants ont abandonné le sondage à différents moments.

Résultats

Une analyse quantitative des données cardinales et une analyse qualitative des questions à réponses libres ont été effectuées. Les énoncés ont été répartis selon divers thèmes en créant diverses catégories en fonction des tendances observées pour chaque question. Étant donnée la taille restreinte de l'échantillon, nous nous sommes arrêtées au niveau des catégories, de sorte que la création de méta-catégories ne fut pas possible. Pour chaque catégorie, le nombre de répondants qui a produit un énoncé connexe a été noté. Parmi les réponses obtenues aux 34 questions du sondage, plusieurs informations ont été retenues. D'abord, le CSCNO a eu le plus haut taux de participation au sondage (40 % des répondants). Concernant les rôles des répondants au sein de ces différents conseils, 60 % des répondants qui offrent de l'appui en ALF sont des enseignants titulaires et 30 % sont des enseignants ressources. Le dernier 10 % est occupé par 1 répondant qui est orthophoniste et 1 répondant qui est à la direction d'une école. Ce résultat est surprenant d'autant plus que nous avons cru voir une plus forte présence des orthophonistes dans le sondage. Par contre, les réponses libres de l'orthophoniste au sondage ont quand même offert un point de vue intéressant. En fait, nous avons pu voir une claire différence entre l'approche de l'orthophoniste versus celle des répondants du personnel enseignant. L'orthophoniste a offert plusieurs perspectives qui n'ont pas été répétées par les autres répondants. Ce participant a expliqué l'utilité d'une approche renommée en orthophonie, servant à faciliter et à améliorer l'interaction intervenant-enfant ainsi que l'utilisation du français de l'élève. L'orthophoniste était également le seul répondant qui a fait valoir l'importance de stimuler la conversation avec l'élève en énumérant plusieurs stratégies comme faire des commentaires, éviter des questions qui mettent fin aux conversations, de poser des questions à choix, d'établir des liens entre le vocabulaire et les expériences connues et de donner, entre autres, plus de temps à l'élève lorsqu'il répond. Ce sont des stratégies qui ne sont pas concrétisées dans le curriculum de l'ALF, mais qui sont des pratiques fondées sur la recherche dans le domaine de l'orthophonie et prouvées comme étant gagnantes, particulièrement dans une situation qui implique le développement et la pratique d'une langue. L'orthophoniste a également mentionné dans le sondage que le rôle principal des orthophonistes quant à ce programme, est de faire un dépistage langagier des élèves en maternelle dans les écoles, afin de déterminer quels élèves nécessitent un appui en ALF. Un autre résultat étonnant était le fait que 50 % des répondants avaient seulement de 0 à 2 années d'expérience en administration de l'ALF. Trente-cinq pour cent des répondants ont indiqué qu'ils ont reçu une formation en ALF tandis que 55 % des répondants ont indiqué qu'ils n'en ont pas eu (10 % des répondants n'ont pas répondu à cette question). Les résultats ont aussi révélé plusieurs différences entre les écoles quant à la prestation de l'appui en ALF. La longueur et le nombre de séances d'ALF à l'horaire variaient beaucoup parmi les répondants. Cinquante-cinq pour cent des répondants ont indiqué un minutage de 30 minutes pour les séances, mais les autres répondants ont indiqué de différentes durées. Une autre inconsistance s'est manifestée parmi l'utilisation du curriculum de l'ALF lors de la prestation du service. Tous les répondants ont indiqué qu'ils connaissaient le curriculum, mais seulement 35 % ont indiqué qu'ils suivent le curriculum lorsqu'ils offrent l'appui en ALF. En ce qui concerne la décision de cesser l'appui en ALF ou non chez un élève, 10 % des répondants ont indiqué que c'est l'enseignant titulaire qui prend cette décision, 5 % ont indiqué que c'est l'orthophoniste, 15 % ont indiqué que c'est la direction d'école, 15 % ont indiqué que c'est un intervenant parmi les services aux élèves et 25 % ont indiqué que c'est le conseil scolaire. Il est à noter que deux répondants ont indiqué que cette décision n'est jamais prise et que les élèves recevant de l'appui en ALF reçoivent une intervention en ALF pendant toute l'année scolaire. Lorsque les répondants avaient la chance de préciser les changements et les améliorations qu'ils aimeraient apporter au programme, les énoncés les plus communément répétés étaient de faire des changements aux séances (augmenter le minutage, avoir plus de séances par semaine, réduire le nombre d'élèves par groupe) et de recevoir plus d'appui pour les intervenants en ALF.

Conclusion

Les résultats du sondage permettent de conclure que la prestation du programme d'ALF est différente d'une école à l'autre parmi les conseils francophones de l'Ontario inclus dans cette étude. Il devrait être accentué que, dû à la petite taille du groupe de participants, ces résultats ne sont pas tout à

fait généralisables à la population. Ces résultats soulignent le besoin d'avoir plus de recherches centrées sur ce programme en raison de l'absence d'une structure concrète et homogène à suivre. Seulement un des répondants du sondage s'est identifié comme étant orthophoniste, ce qui révèle peut-être que les orthophonistes font plus souvent partie intégrante de l'équipe responsable du programme et ne sont pas les principaux intervenants du programme. Cependant, nos résultats montrent que les orthophonistes offrent une perspective différente, mais importante quant à l'appui en ALF. Cette étude est exploratoire. Elle présente un portrait étroit de la prestation du programme parmi les conseils francophones de l'Ontario. Ceci étant dit, les informations obtenues par cette étude ont une valeur élevée au niveau de son application aux futures études.

Mots clés : Bilinguisme, éducation, langue seconde, ALF, orthophonie.

Bibliographie sélective

- American Speech-Language-Hearing Association (ASHA). (2004). Preferred Practice Patterns for the Profession of Speech-Language Pathology [Preferred Practice Patterns]. Disponible à www.asha.org/policy.
- Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques. (2005). Le référentiel en ALF et en PDF. Ottawa : CFORP.
- Hickey, T. (2007). Children's language networks in minority language immersion: What goes in may not come out. *Language and Education*, 21(1), 46-65.
- Landry, R., Allard, R., & Deveau, K. (2010). École et autonomie culturelle; Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Le ministère de l'Éducation. (2010). Le curriculum de l'Ontario de la 1re à la 8e année : Actualisation linguistique en français. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Ordre des audiologistes et orthophonistes de l'Ontario (OAOO) (2014). Énoncé de principe : Prestation de services aux populations culturellement et linguistiquement diverses. Disponible à <http://www.caslpo.com/members/resources/position-statements>.